Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" - CamGestion Avenir Investissement (FR0010177527)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion: De classification Actions internationales, le FCP a pour objectif d'offrir, sur la durée minimale de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance liée aux actions internationales par le biais d'une gestion active de valeurs reflétant les grandes orientations économiques et sociétales futures qui conduiront à une modification du paysage boursier mondial. Il est constitué sans référence à l'indicateur de référence MSCI World en euro dividendes nets réinvestis, utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.

<u>Caractéristiques</u> <u>essentielles</u> <u>du</u> <u>FCP</u>: L'objectif est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire des actions et des OPC internationaux reflétant les grandes orientations économiques et sociétales futures (démographie, ressources naturelles...), sans contrainte de capitalisation. Le portefeuille est composé principalement d'actions et d'OPC à hauteur de 60% minimum sur les marchés d'actions internationaux, dont éventuellement le marché français et les marchés de pays émergents. Il est constitué au terme d'un processus comportant pour les actions l'analyse de la stratégie et du secteur de la société, de ses ratios financiers et pour les OPC, l'analyse de la thématique et une analyse qualitative.

Le FCP est autorisé à investir à hauteur de 40% en titres de créance et/ou instruments du marché monétaire et/ou obligations convertibles libellés en euro et/ou en devises, émis sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE par des entreprises privées, publiques ou par un Etat. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres de créances en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale considérée comme équivalente à Baa3 Moody's et/ou BBB- S&P. Les titres considérés comme équivalents à Baa3 Moody's et/ou BBB- S&P ne peuvent pas excéder 20% de l'actif net. Les instruments du marché monétaire en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale P2 Moody's et/ou A2 S&P.

Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement, 10% de son actif net en matières premières via des certificats sur indices de contrats à terme, cotés sur une place d'un pays membre de l'Union économique et Monétaire et/ou via des OPCVM.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. L'exposition globale du FCP qui peut éventuellement résulter de l'emploi des instruments financiers à terme ne dépassera pas 100% de l'actif net. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et calculée en J+1 et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Affectation des sommes distribuables : résultat net et plus-values nettes réalisées : capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations: Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risq	Risque plus faible Risque plus élé							
								
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé								
	1	2	3	Δ	5	6	7	
	<u> </u>		J			0	<u>'</u>	

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lé aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement				
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%			
Frais de sortie	Néant			
Il s'agit du pourcentage maxir avant qu'il soit investi.	is prélevés par le FCP sur une année			
Frais prélevés par le FCP sur				
Frais courants				
Frais prélevés par le FCP dans				
Commission de performance	Néant			

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Catégorie de part Classic CamGestion Avenir Investissement
- Indice de référence

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 18 mai 2005;
- La part a été créée le 18 mai 2005.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France Service Client TSA 90007 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.

